

La distinction entre le sanitaire et le médico-social a t'elle encore un sens ?

L'Association Française de Droit de la Santé, et l'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants de la FEHAP ont décidé de s'associer pour proposer un colloque : « La distinction entre le sanitaire et le médico-social a t'elle encore un sens ? ». Si cette question ne représente pas en soi un nouveau sujet, il nous a semblé que l'apport universitaire et celui de la pratique pouvaient fournir des clés pour comprendre ce qui se joue sur un sujet récurrent nonobstant la loi HPST et les nouvelles organisations territoriales.

8h30 - 9h45 : Accueil et ouverture

- **Accueil par Anne Laude**, Professeur Université Paris Descartes, Présidente de l'AFDS et **Yves-Jean Dupuis**, Directeur Général de la FEHAP.

- **Ouverture par Marisol Touraine**, Ministre des Affaires sociales et de la Santé (sous réserve)

9h45 - 10h15 : I/ Genèse de la construction des deux droits

- **Didier Truchet**, Professeur à l'Université Paris 2, Président d'honneur de l'AFDS

- Discussion avec la salle

10h15 - 12h30 : II/ Deux droits convergents ou divergents ? :

Sous la présidence de **Michel Borgetto**, Professeur à l'Université Paris 2, administrateur de l'AFDS.

■ Du point de vue des autorités de régulation :

- **planification, organisation sanitaire et médico-sociale et autorisation :**

. **Arnaud Vinsonneau**, Juriste en droit de l'action sociale, Membre du Conseil scientifique de l'ANESM (agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale)

■ Du point de vue des opérateurs : coopération :

. **David Causse**, Directeur sanitaire et Coordonnateur du Pôle Santé-Social de la FEHAP
. **Delphine Jaafar**, Avocat au Barreau de Paris,

■ Du point de vue du financement :

. **Rémi Pellet**, Professeur à l'Université Paris Descartes, Institut Droit et Santé

■ Discussion avec la salle

14h15 - 15h45 : Sous la présidence d'**Isabelle de Lamberterie**, DR émérite CNRS, administrateur de l'AFDS.

- **Du point de vue de l'évaluation des établissements et des recommandations de bonnes pratiques** (HAS pour les uns, ANESM pour les autres) :
. **Catherine Réa**, Conseiller médical de la FEHAP

- **Du point de vue des usagers :**

. **Guillaume Rousset**, MCF à l'Université Lyon 3,
. **Jean-Marc. Lhuillier**, Professeur à l'Ecole des hautes études de santé publique (EHESP)

15h45 - 17h30 : III/ Deux logiques de gestion distinctes ? :

Sous la présidence de **Florence Leduc**, Directrice de la Formation et de la Vie Associative de la FEHAP.

- **Du point de vue des procédures budgétaires :**

. **Adeline Leberche**, Directrice du secteur Social et Médico-social de la FEHAP

- **Du point de vue de la gestion des compétences :**

. **Sylvie Amzaleg**, Directrice des Relations du Travail de la FEHAP

- **Du point de vue des dossiers patients/résidents :**

. **Elodie Jean**, Avocat au barreau de Nantes

- **Synthèse :**

. **Robert Lafore**, Professeur à l'Université de Bordeaux, Institut d'études politiques

17h30 : Remise du prix de l'AFDS

PAUSE DEJEUNER - LIBRE: 12h30 - 14h15



17 octobre 2013



8h30 - 18h



Paris 7ème, Cedias,
5 rue Las Cases

Bulletin d'inscription

À retourner par mail à celia.barbarisi@fehap.fr
FEHAP - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du Colloque : **La distinction entre le sanitaire et le médico-social a t'elle encore un sens ?**

Date : 17 octobre 2013

Lieu : PARIS

Coût : 50 € par personne / Gratuit pour les étudiants

Coordonnées :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail :

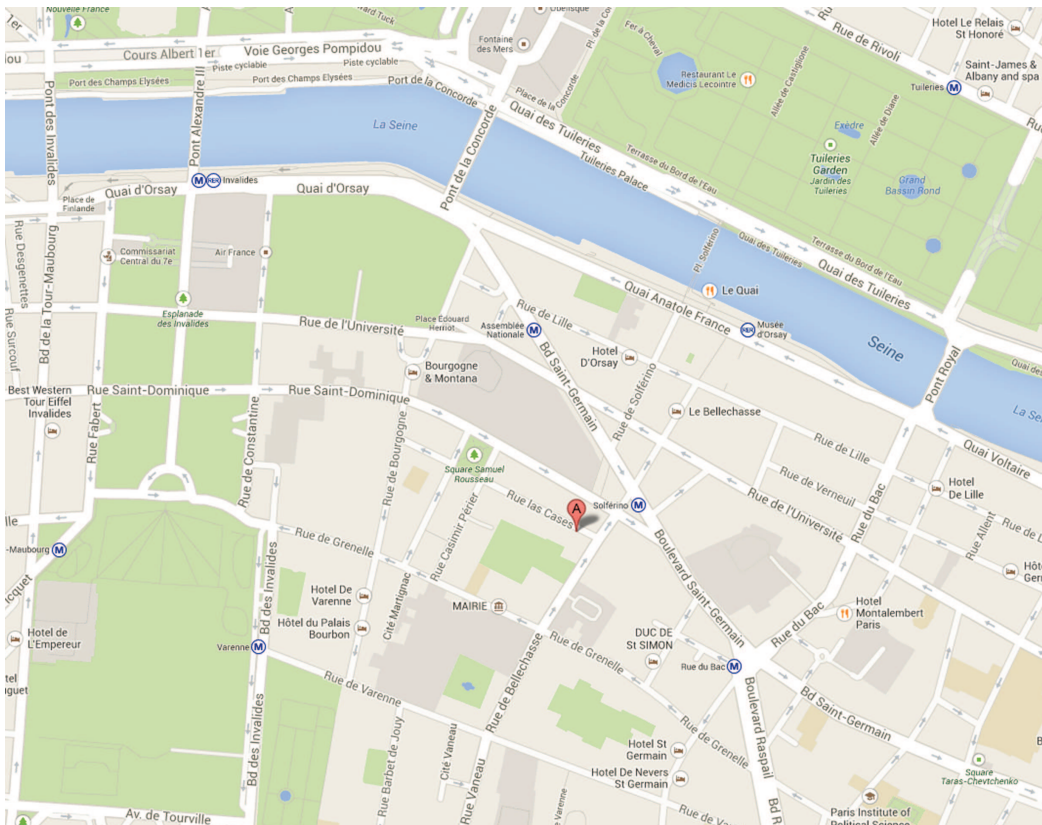
Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP


Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION RIB - 42559 00020 51020014969 62

Le

Signature :



 **Cédias, 5 rue Las Cases**

 **Métro : Solférino -
ligne 12 (Mairie d'Issy)**